

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 4

Artikel: Intoxications d'abeilles 2022
Autor: Tschuy, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Intoxications d'abeilles 2022

Marianne Tschuy, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
(marianne.tschuy@apiservice.ch)

En 2022, le Service sanitaire apicole a reçu au total treize annonces de suspicion d'intoxication, dont sept échantillons ont été analysés pour détecter des résidus de pesticides. Dans quatre cas, aucune substance active n'a pu être trouvée. Dans deux cas, de faibles résidus de produits phytosanitaires ont été détectés, mais une intoxication a pu être exclue. Enfin, dans un cas, les résultats de l'analyse ont prouvé une intoxication aiguë des abeilles par le biocide bendiocarbe. Dans les six échantillons qui n'ont pas été analysés en laboratoire, les causes de la mort des abeilles étaient probablement une trop forte charge de Varroa en hiver ainsi que le froid au printemps et le virus de la paralysie chronique des abeilles au début de l'été.

Différentes raisons peuvent causer une mortalité aiguë d'abeilles mellifères. Celles-ci sont présentées plus en détail ci-dessous.

Hivernage et sortie de l'hiver

Des abeilles d'hiver en bonne santé sont une condition préalable à un bon hivernage des colonies d'abeilles. Si leur durée de vie est réduite, par exemple en raison d'une forte charge virale, les abeilles meurent avant le renouvellement des populations en mars/avril. La plupart du temps, les apiculteurs trouvent alors des colonies désertées ou de nombreuses abeilles mortes au fond de la ruche. Les quatre premiers signalements en janvier/février ont pu être expliqués par une infestation varroa élevée. En mars/avril, il peut aussi arriver que de (vieilles) butineuses de pollen, affaiblies par le froid, parviennent tout juste à rentrer chez elles, mais que, épuisées, elles finissent par mourir devant ou sur les planches de vol. C'est ce qui semble s'être produit lors de la cinquième annonce de suspicion.



Une butineuse de pollen morte de froid

© apiservice

Printemps chaud et riche en ressources

Grâce aux bonnes conditions météorologiques et à l'excellente offre de miellée qui en a résulté au printemps 2022, la plupart des colonies d'abeilles suisses se sont très bien développées. Les journées chaudes, sèches et ensoleillées ont en outre donné aux agriculteurs de nombreuses fenêtres de temps pour effectuer dans les règles de l'art les traitements nécessaires aux cultures avec des produits phytosanitaires.

En avril/mai, quatre échantillons d'abeilles soupçonnées d'intoxication sont parvenus au Service sanitaire apicole (SSA). Un seul échantillon présentait des résidus de fongicides, mais la quantité détectée était si faible qu'une intoxication a pu être exclue. Les causes possibles de la mortalité d'abeilles observée temporairement dans ces quatre cas suspects pourraient être, par exemple, une pénurie passagère de nourriture, une épidémie momentanée liée au virus de la paralysie chronique des abeilles ou une charge virale accrue due à la pression du varroa.

Observations en été

En juin, un apiculteur a observé pendant deux semaines une augmentation de la mortalité dans son rucher. Le SSA a malheureusement reçu un échantillon d'abeilles de mauvaise qualité (des abeilles en partie décomposées, mélangées à des pierres et des feuilles), qui ne se prêtait pas à une analyse. De plus, de nombreuses abeilles y présentaient un abdomen raccourci, d'autres étaient dépourvues de poils. Ces caractéristiques physiques ainsi que la mortalité constatée pendant plusieurs semaines laissaient plutôt supposer que les maladies de la varroase et/ou le virus de la paralysie chronique des abeilles étaient à l'origine de la mortalité accrue des abeilles.

Une autre annonce est parvenue au SSA en août. L'analyse des pesticides a certes révélé la présence de résidus, mais les quantités détectées étaient trop faibles pour pouvoir provoquer une intoxication.

Début septembre, une nouvelle suspicion d'intoxication des abeilles a été signalée. Une fois de plus, aucune substance active n'a pu être détectée.

Ainsi, aucune suspicion d'intoxication des abeilles par des produits phytosanitaires n'a été confirmée jusqu'à la fin de l'été.

Intoxication par un biocide¹ en automne

Finalement, le dernier soupçon a été annoncé au SSA à la mi-octobre. Un après-midi, un apiculteur a soudainement observé, sur trois des quatre colonies installées dans un quartier résidentiel, de nombreuses abeilles mortes ainsi que des abeilles titubantes et agonisantes sur la planche de vol et sur le sol devant les ruches. Le rapport d'analyse a confirmé que les abeilles



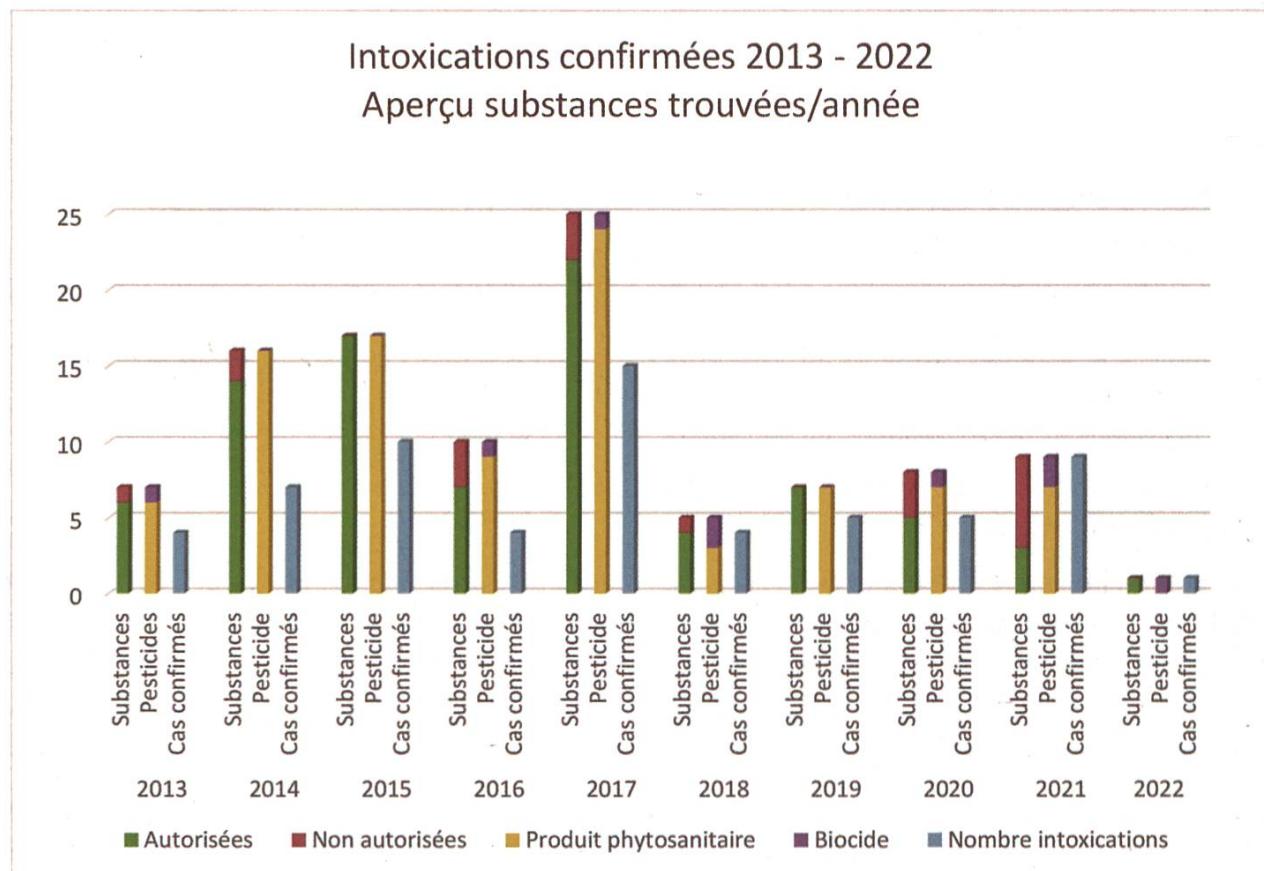
A gauche : abeille au développement normal. A droite : abeilles sans poils et abeilles avec abdomen raccourci

¹ Biocide: Produit pour la lutte contre les organismes nuisibles (insectes, champignons, bactéries, rongeurs, algues, etc.), principalement utilisé dans des applications non agricoles.

avaient subi une intoxication aiguë par la substance active bendiocarbe. Il s'agit d'un biocide autorisé depuis 2014 exclusivement pour les professionnels et uniquement à l'intérieur, afin de tuer les nids de fourmis, de guêpes ou de frelons. L'intoxication était donc clairement due à une mauvaise utilisation. La Fédération Suisse des Désinfectateurs a été informée en conséquence.

Rétrospective : évolution intoxications d'abeilles 2013 - 2022

Depuis dix ans, le Service sanitaire apicole est chargé d'élucider les annonces de suspicion d'intoxication d'abeilles. Entre 2013 et 2022, il y a eu au total 64 cas confirmés.



Graphique 1 – Cas d'intoxication confirmés 2013 – 2022 avec aperçu du nombre de substances actives trouvées, autorisées et non autorisées par an

Conclusions

Les intoxications d'abeilles sont le plus souvent dues à une mauvaise utilisation de produits phytosanitaires ou de biocides. Certains produits phytosanitaires (insecticides et acaricides) sont dangereux pour les abeilles. Pour cette raison, des spécifications d'utilisation SPe 8 s'appliquent à ces substances actives. Celles-ci sont explicitement mentionnées sur l'emballage et dans la fiche de données de sécurité. Comme le montre l'année 2022, de nombreuses intoxications peuvent être évitées pour autant que ces prescriptions soient strictement respectées.

**Pour plus de détails,
consultez le rapport
intoxication d'abeilles 2022 :**



Vers l'ancien
site web



Vers le nouveau
site web

Les biocides sont également soumis à des règles d'utilisation. En revanche, les appâts pour fourmis destinés aux particuliers n'indiquent pas que les substances actives qu'ils contiennent peuvent être dangereuses pour les abeilles. Les biocides ne doivent pas être utilisés dans les ruchers (voir annexe 2 du manuel de contrôle de la production primaire).

Eviter les intoxications

Que ce soit dans le cadre privé ou professionnel, il convient de lire attentivement les notices d'emballage avant toute utilisation de pesticides. Ni l'homme, ni l'animal, ni l'environnement ne doivent être mis en danger par l'utilisation de produits phytosanitaires ou de biocides. Toute réglementation doit donc être strictement respectée, pour les produits phytosanitaires et concernant les abeilles, il s'agit de spécifications d'utilisation SPe 8.

Annoncer les suspicions d'intoxication !

Annoncez immédiatement toute suspicion d'intoxication (Hotline 0800 274 274 ou via info@apiservice.ch). Pour la protection des abeilles, chaque déclaration est importante.

Les analyses d'intoxication sont gratuites pour tous les apiculteurs-trices suisses et liechtensteinois.

Pour de plus amples informations, contactez la hotline du SSA 0800 274 274, du lundi au vendredi, 8 h 00 – 16 h 30, et/ou consultez les aide-mémoire du SSA (www.abeilles.ch/aidememoire):

- 3.1.1. Feuille de protocole intoxication d'abeilles
- 3.1.2. Intoxications d'abeilles

Vers le succès grâce au programme de santé

Anja Ebener, directrice d'apiservice/Service sanitaire apicole (SSA) (anja.ebener@apiservice.ch)

Bonne nouvelle : début juin, la participation au nouveau programme du Service sanitaire apicole (SSA) sera ouverte à tous les apiculteurs et apicultrices membres d'une association suisse ou liechtensteinoise.

Souhaitez-vous améliorer encore la santé de vos abeilles ?

Avez-vous l'intention d'approfondir ou de rafraîchir vos connaissances en matière d'apiculture ?

Voudriez-vous des suggestions et des conseils concrets pour optimiser votre exploitation ?

Etes-vous disposé(e) à pratiquer l'apiculture selon le concept d'exploitation et les recommandations du SSA ?

Aimeriez-vous avoir la confirmation que votre mode d'exploitation correspond à l'état actuel des connaissances ?